

PROCES-VERBAL

18^e réunion du groupe de Travail 4 du CCLD Relations Bilatérales de l'UE avec des Pays tiers

Vendredi 11 mars 2016. De 09h30 à 13h30
Hotel Renaissance. Rue du Parnasse 19. Bruxelles, 1050

Président: Julio Morón
Vice-présidente: Béatrice Gorez

1. Bienvenue et ouverture de la réunion.

Le président inaugure la réunion en remerciant les participants de leur présence.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du GT4 - Bruxelles, 21 octobre 2015.

Le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2015 est approuvé sans commentaires supplémentaires.

1- Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la réunion est adopté sans modification ni ajout.

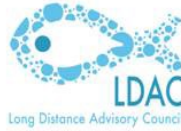
Le Président, M. Julio Morón, indique que la Commission a publié une infographie sur les Accords de Collaboration de la Pêche Durable (dépliant et poster) dont les copies sont distribuées aux participants. Elle est également disponible à la section correspondante de la page internet de la DG MARE:

http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/international/agreements/index_es.htm

2- Actualisation des dernières négociations et réunions de la Commission européenne en matière d'accords de pêche avec des pays tiers ou des régions.

a. Accords en Afrique Occidentale.

M. Emmanuel Berck, représentant de la unité Accords de Pêche de la DG MARE, rapporte qu'il existe actuellement 14 protocoles de pêche actifs dont 10 sont des accords thoniers et 4 des accords mixtes.



Il souligne que la reconnaissance politique de ces accords permet l'amélioration de la gouvernance et, concrètement, il souligne que les accords de partenariat sur la pêche durable (SFPA) sont un modèle de transparence, de non-discrimination, un modèle à suivre qui peut servir de référence tant aux États côtiers aux États du Pavillon des flottes étrangères.

À la suite, il présente les nouveautés par pays :

- Mauritanie: C'est le principal accord de pêche en volume. Un nouveau protocole a été signé en novembre, avec une réduction des possibilités de pêche divisées en 8 catégories. La première commission mixte de mise en œuvre de l'accord prévoit une réunion en mai, mais il n'est pas encore possible de confirmer la date en raison de la difficulté rencontrée par les autorités mauritaniennes pour fixer leur calendrier. Lors de cette réunion, il sera débattu de divers aspects comme l'appui sectoriel et les règles applicables à l'utilisation et à la destination des fonds qui en découlent. Cette commission Mixte souligne l'importance de l'aide sectorielle apportée sur la base du rapport de la Cour des Comptes car, à l'avenir, les acquis des protocoles continueront d'être évalués.

Concernant le thème des transbordements obligatoires: l'un des objectifs du projet Macapel est que les transbordements soient réalisés dans le port de Noadhibou et les déchargements dans les Îles Canaries, concrètement dans le Port de Las Palmas, et l'on s'attend donc à une évolution positive de cette affaire.

Par ailleurs, il souligne le fait que, si le Parlement européen est rapide (il devrait voter en mai) et que le protocole entre en vigueur en mai, il pourrait y avoir une mention stipulant que la Commission, en accord avec le pays tiers, pourrait apporter des modifications au protocole.

- Maroc: Il s'agit d'un protocole important, les relations politiques se sont toutefois compliquées depuis que le TJCE a ordonné l'annulation de l'accord de commercialisation de produits agricoles en gelant au Maroc tous les débats avec l'UE à titre de mesure de pression diplomatique.

De même, il rapporte que la dernière commission Mixte a eu lieu en 2015. Il souligne que, même si le protocole est appliqué et si les licences sont délivrées normalement, ils sont affectés par le climat politique actuel.

- Guinée Bissau: La Commission est consciente du retard enregistré en ce qui concerne la délivrance de licences de pêche, en raison de la lenteur de la bureaucratie du pays, mais on tente de résoudre ce problème. Toutefois, les opérations de pêche se déroulent sans incident. L'accord expire en novembre 2017 et les négociations vont débiter pour son renouvellement. Le Comité Scientifique se réunit du 29 au 31 mars.
- Sénégal : Il s'agit d'un accord qui fonctionne bien. Bien qu'il soit fondamental qu'un thonier possède une dimension démersale pour les stocks de merlu noir (2 navires). Il

convient de noter que la Guinée Bissau et le Sénégal ont un comité scientifique commun avec les résultats assez satisfaisants.

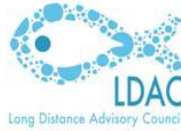
- Cap Vert: La tenue d'une réunion de la commission mixte est prévue pour la fin avril ou le début mai pour traiter des aspects de contrôle et de suivi par satellite (VMS, ERS).
- Sao Tomé y Príncipe: De bons résultats ont été obtenus, comme, par exemple, l'adoption d'un paquet de mesures par le Ministère des Finances pour l'utilisation des fonds d'aide sectorielle en vue de la création d'un centre de contrôle de pêche moderne pour améliorer leurs système de SVC. Il y a déjà une bonne utilisation du VMS et l'installation de l'ERS sera encouragée.
- Liberia: Le nouvel accord sur les thonidés a été signé le 9 décembre 2015, même s'il est appliqué de manière provisoire en raison de retard administratifs. Du point de vue, l'apport de l'UE est modeste.
- Gabon: Une réunion technique a été organisée. Le tonnage de référence est de 20.000 tonnes, mais ils ont demandé 30.000 tonnes supplémentaires. Il souligne l'importance de cet accord pour la flotte thonière. On tente de débiter les négociations pour 2017, la commission mixte a été convoquée pour procéder à une révision du tonnage de référence. Le premier tour de négociations a porté sur la coopération au niveau technique ; les possibilités de pêche seront débattues lors du deuxième tour qui aura lieu la semaine prochaine. À noter le montant financier disproportionné demandé par el Gabon. À cela s'ajoute une autre question technique compliquée comme la gestion des DCP/FAD.
- Sierra Leone: AU début ; elle a fait part de son intérêt, mais la CE en a demandé confirmation et n'a plus eu de nouvelles. .

Questions des membres et réponses de la Commission:

Mme Béatrice Gorez, CFFA-CAPE, demande au représentant de la CE s'il est possible de fournir au secrétariat du CCLD le calendrier actualisé des réunions des prochaines Commission Scientifiques et Mixtes du Maroc et de Mauritanie en vue d'une meilleure transparence et la participation des parties intéressées au processus d'application de ces accords. De même, elle demande s'il y a une date limite pour utiliser les fonds disponibles pour l'aide sectorielle en Mauritanie et si la CE a noté que ce pays réalisait des efforts pour être plus transparent.

Le représentant de la CE, M. Emmanuel Berck confirme qu'il enverra effectivement le calendrier des prochaines réunions des commissions mixtes et communique les prochaines dates :

- Comores et Sénégal: du 18 au 21 de avril
- Cap vert: mois d'avril ou de mai
- Maurice: mois de mai
- Îles Seychelles: mois de juin
- Tanzanie: deuxième quinzaine de juillet
- Maroc: après l'été



Concernant l'aide au secteur, il indique que l'accord ne stipule aucune date concrète pour l'utilisation de cette allocation financière. En ce qui concerne l'amélioration de la transparence par la Mauritanie, il souligne l'importance de tenir des conférences comme celle qui a eu lieu à Nouakchott (FiTI).

Action:

Le secrétariat du CCLD demandera à la DG MARE le calendrier actualisé des prochaines réunions des Commission Mixtes.

Mme M^a José Cornax, OCEANA, indique avoir reçu des nouvelles récentes concernant deux navires classés comme INN qui ont été replacés sous pavillon Mauritanien en soulignant que cela pourrait avoir des conséquences négatives sur les négociations de l'accord bilatéral avec l'UE. Elle demande si la CE a tenu compte de cette information dans les débats et s'il l'on a l'intention de placer la Mauritanie sous avis en ce qui concerne cette affaire.

M. Emmanuel Berck, CE, souligne que si ses collègues de l'unité de contrôle et de pêche INN détectent un problème, ils agiront en conséquence. Si ces deux navires sont localisés, cela sera notifié à la Mauritanie.

M. Rob Banning, DPFTA, explique la problématique en ce qui concerne le nombre des membres d'équipage mauritaniens à bord, en espérant que le problème sera résolu à temps. Le représentant de la CE, M. Emmanuel Bert, indique qu'il espère que la Commission Mixte pourra résoudre cette affaire.

M. Marc Ghiglia, UAPF, observe qu'il n'y a pas de vision globale des données de captures, avec des informations contradictoires. Le système de déclaration établi par EUROSTAT ou la FAO est placé sous l'égide des États membres et l'on obtient différentes données selon la source consultée. Il estime qu'il conviendrait d'agir afin d'unifier les données, dans la mesure où cette situation donne une image négative de la pêche européenne dans les pays tiers.

M. Emanuel Berck, CE, note que cela n'est pas facile, car il y a parfois un problème de méthode. Il signale qu'il est nécessaire de consolider les méthodologies de la part des instituts scientifiques et de réaliser plus d'études de recherche.

Mme Mercedes Rodríguez, OPP-Lugo, fait part de son incompréhension en ce qui concerne les divergences sur les données de captures, tant en ce qui concerne la tenue du journal de bord (DEA) que les déclarations de débarquement, voire des notes de vente. Elle donne l'exemple de la flotte qu'elle représente (palangriers de surface bénéficiaires des accords de Mauritanie et du Cap Vert) en soulignant que toutes les données concordent complètement (les données des captures avec les données commerciales). Elle souligne qu'il y a de nombreux navires qui réalisent parfaitement le contrôle des données, en soulignant l'effort réalisé par la flotte européenne qui opère une pêche professionnelle et engagée.

Le représentant de la CE, M. Emmanuel Berck, explique qu'il faut prendre en compte tous les facteurs au moment de la transmission des données, car il peut y avoir des lacunes au niveau des États côtiers. Cependant, pour appuyer ce qu'a dit Mme Rodríguez, dans la mesure où la flotte européenne respecte la réglementation. Il indique que l'on essaie d'appliquer le journal électronique à tous les accords (ERS).

Mme Béatrice Gorez, CFFA-CAPE, suggère qu'il serait positif de débattre de l'aide sectorielle en Guinée Bissau dans la mesure où il y a peu de résultats tangibles pour le moment. Cependant, le rapport réalisé par la Cour des Comptes, affirme que certains objectifs ont bien été réalisés, et il demande donc que, si possible, les documents ou les mémoires qui les expliquent soient publiés.

M. Emmanuel Berck apporte des nuances en disant que le rapport de la Cour des Comptes sur les accords de pêche demande expressément de travailler sur l'aide sectorielle. Actuellement, il est procédé à une révision des directives. En ce qui concerne la visibilité des résultats obtenus, il pense que, par le biais de l'aide sectorielle, l'UE a financé de nombreux projets qui n'ont pas fait l'objet d'une publicité et que les résultats ne sont pas présentés, mais qu'ils existent pourtant.

Mme Béatrice Gorez, CFFA-CAPE, suggère la possibilité de réaliser une infographie ou une publication des réalisations obtenues grâce à l'aide sectorielle.

M. Julio Morón soutient cette idée en soulignant l'importance de les visualiser et de montrer l'efficacité de l'aide sectorielle.

Action: Le CCLD proposera à la Commission d'élaborer une publication ou une infographie (similaire en dessin et en format à celle de l'APPD/SFPA) qui contiendrait des chiffres et des données sur les infrastructures, services et autres actions d'investissement réalisées grâce à l'aide sectorielle dans des pays tiers bénéficiaires de l'accord de pêche avec l'UE. L'idée sous-jacente est de mieux communiquer ou de rendre visible l'aide sectorielle apportées par l'UE sous forme de financement des installations portuaires, des laboratoires analytiques, d'installations de congélation, etc.

M. Juan Pablo Rodríguez, ANABAC, indique qu'ils ont rencontré des problèmes pour obtenir le renouvellement des licences de pêche dans certains pays riverains africains à la fin de cette année. Il insiste sur la nécessité de pouvoir obtenir une réponse rapide de la Commission.

Le représentant de la Commission, M. Emmanuel Berck, répond que les retards ne sont pas dus à des manquements de la commission qui traite les licences en un maximum de 5 jours. Il souligne qu'au cours des mois de novembre et de décembre, ils sont en contact permanent avec les différentes administrations des pays tiers pour insister sur la remise des licences.

M. Julio Morón, OPAGAC, indique qu'il est important de ne pas interrompre la pêche et qu'ils sont donc disposés à avancer les démarches à septembre ou à octobre et à faire l'effort de payer le renouvellement des licences, y compris avec plusieurs mois d'avance.

M. Juan Pablo Rodríguez, ANABAC, pose la question de savoir la raison pour laquelle le Gabon tarde tellement à délivrer les licences européennes, une fois que toutes les demandes et les paiements correspondants ont été envoyés.

Le représentant de la Commission, M. Emmanuel Berck, indique qu'il pense que ce problème a déjà été résolu tout en soulignant, cependant, qu'ils ont voulu appliquer à la majorité le thème des captures accessoires. Il indique qu'il vérifiera ce problème.

b. Accords dans l'Océan Indien

- Comores: C'est un pays sous carton jaune, car il ne coopère pas à la lutte contre la pêche INN. Elles doivent prendre des mesures au niveau administratif en matière de contrôle, de surveillance des zones de pêche ainsi qu'en matière de gestion des pavillons de complaisance. Si elles reçoivent un carton rouge, ses produits de la pêche ne pourraient plus être pêchés ni commercialisés dans cette zone et elles ne pourraient obtenir aucun accord avec l'Union européenne. Il pense qu'il faudrait procéder à des ajustements dans la négociation dans la mesure où ce sont des accords qui ne sont pas utilisés en totalité (par rapport au tonnage de référence).
- Seychelles: Il s'agit de l'accord principal dans la zone et il fonctionne bien. Le débat sur les Aires Marines Protégées et des garanties d'évaluation ont été proposés. Il y a quelques problèmes en ce qui concerne l'aide sectorielle, avec interruption des paiements par la Commission Mixte tant que les documents justificatifs complémentaires n'auront pas été reçus.
- Mozambique: Le 1^{er} juin 2015, les négociations de renouvellement ont été interrompues en raison de conditions exorbitantes posées par les négociateurs mozambicains. La semaine dernière, il y a eu une réunion avec la Commission Mixte afin de réviser le protocole et de vérifier les objectifs atteints grâce à l'aide sectorielle. La Commission Européenne a montré son intérêt pour l'accord et elle a proposé de réviser certains termes pour reprendre les négociations avec obligation de procéder à des ajustements à la baisse. Il souligne que toute l'équipe du Ministère a été remplacée depuis l'année dernière.
- Maurice: Rien de nouveau, tout va bien.
- Madagascar: L'accord fonctionne de façon très satisfaisante. La coopération entre les Ministères fonctionne, l'aide sectorielle est bien utilisée et la surveillance et le contrôle sont appliqués, non seulement sur les activités de pêche, mais également sur les conditions phytosanitaires.

Questions des membres et réponses de la Commission:

M. Marc Ghiglia, UAPF, présente des informations sur l'Aire Marine Protégée (AMP) des Seychelles. Il indique que, avec l'aide financière d'une ONG (Global Ocean Foundation/TNC), un refinancement de sa dette a été obtenu en échange de la création d'une AMP. La question se pose de savoir ce que sera la gestion de cette AMP et qui aura le dernier mot ou la décision en termes de gouvernance, à savoir si ce sera l'Administration du Gouvernement des Seychelles ou le Patronat de la Fondation lui-même.

M. Juan Pablo Rodríguez, ANABAC, souhaite connaître l'état des négociations avec la Tanzanie et le Kenya. En ce qui concerne le Mozambique, il souligne que, bien que les expériences du passé aient été négatives, l'équipe a changé et ils sont toujours désireux de signer un accord.

M. Emmanuel Berck répond, à propos des Seychelles, que l'on a abordé, en décembre, l'information exposée par M. Ghiglia, en soulignant que l'AMP n'affecterait pas l'accord.

À propos de la Tanzanie, il indique que les négociations n'ont pas encore débuté, car des élections ont eu lieu en octobre 2015 et il y a un nouveau Ministre. Cela dénote le souhait de la CE d'avancer dans les éventuelles négociations avec ce pays.

M. Julio Morón, OPAGAC, à propos de l'AMP, indique que son organisation fait partie, avec ORTHONGEL et ANABAC, du groupe de travail des *stakeholders* (parties concernées) dans le processus de consultation avec des représentants de la pêche artisanale et sportive des Seychelles. Le Ministère de l'Économie des Seychelles encourage cette initiative pour la composition du comité d'établissement de cette AMP. Cependant, il souligne que les zones seront définies entre 2016 et 2017, et l'on ne sait pas exactement quelle va en être la gestion.

c. Accords dans l'Océan Pacifique

Le représentant de la CE, M. Emmanuel Berck, présente les nouveautés relatives à:

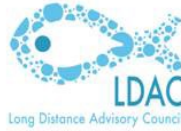
- Îles Cook: Il y a un nouvel accord, ce qui permet une présence dans la zone WCPCF. L'accord concerne 4 navires de pêche, avec une contribution financière de 350.000 euros d'aide sectorielle par an. Le processus d'adoption de textes est en cours, Il devraient être adoptés en avril par la commission, avec une application provisoire après la signature, un délai de 6 à 8 semaines étant prévu pour pouvoir y pêcher.
- Kiribati, Salomon et Micronésie: Ce sont des accords dormants (sans protocole en vigueur).

Questions des membres et réponses de la Commission:

M. Julio Morón, OPAGAC, réfléchit à la problématique de cohérence et de coordination de l'UE dans les trois éléments constitutifs de la dimension externe : accords de pêche régionaux, gestion de haute mer (ORGP et eaux internationales) et lutte contre la pêche INN. Il considère qu'il faut améliorer la coordination afin d'améliorer la gouvernance internationales des mers. Il observe qu'il y a parfois peu de coordination entre les accords de pêche et les ORGP et il serait donc bénéfique de développer une stratégie dans les Océans Atlantique et Indien afin d'améliorer la gouvernance.

Action: Le GT4 suggère à la CE d'élaborer une stratégie cohérente pour améliorer la gouvernance internationale en matière de gestion des pêcheries dans les Océans Atlantique et Indien. Ce document pourrait inclure une proposition à la DG MARE et à la DG DEVCO visant à intégrer le CCLD dans les projets de développement qui le concerne. En particulier, il envisage d'intégrer le CCLD comme partenaire ou collaborateur potentiel dans la description du futur projet Smartfish 2 (qui ne débutera pas avant 2018-9).

M. Raúl García, WWF, observe qu'il existe des cas d'incohérence en ce qui concerne les données de recensement et d'enregistrement des navires de pêche européens en indiquant qu'ils ont besoin d'une révision et d'une actualisation vis-à-vis du FAR. Il souligne que le mode de présentation des rapports des États Membres est chaotique.



Le représentant de la CE, M. Emmanuel Berck, souligne les efforts de la CE qui est en train d'actualiser la base de données de l'UE.

ACTION: Le secrétariat du CCLD enverra une invitation au responsable de la DG MARE chargé des projets d'actualisation et de révision du recensement des navires européens de longue distance (« EC Fleet Register ») ainsi qu'au responsable de l'informatisation en matière de délivrance des licences.

5- Rapport sur le respect par les Pays Tiers de la réglementation INN

La représentante de la CE, Mme Desirée Kjolsen, présente un résumé du respect par les pays tiers de la lutte contre la pêche INN. En soulignant les cas de quelques pays à succès comme, par exemple, le Ghana. En revanche, d'autres pays (8) ont reçu un carton jaune : Curaçao ; Salomon, Papouasie Nouvelle Guinée, Saint Christophe et Nevis, Taiwan, Thaïlande et Comores.

- Thaïlande: Son cadre juridique et réglementaire est obsolète. Elle doit procéder à de nombreuses améliorations comme l'adoption d'un nouveau régime de sanctions et de nouvelles mesures de conservation et de gestion, sans compter le renforcement du contrôle de sa flotte et l'amélioration du MCS.
- Comores: Le principal problème est posé par les pavillons de complaisance.
- en ce qui concerne les pays sous « carton rouge » qui sont frappés d'une interdiction de commercialiser leurs propres produits capturés (Cambodge, Guinée Conakry et Sri Lanka), il n'y a rien de nouveau.
- États-Unis et Japon: La coopération avec ces deux pays a augmenté.

D'autre part, la représentante de la CE, souligne que la modernisation est fondamentale pour l'application du Règlement contre la pêche INN. Il faut travailler à l'obtention d'un système de vérification électronique des captures. L'UE est très avancée en matière d'obtention d'un certificat de capture mondial, mais d'autres pays n'y sont pas encore prêts, ni convaincus par cela.

Dans la FAO, il existe un fort intérêt concernant la mise en œuvre des Mesures de l'État Directeur du Port (PSM) et l'on espère des avancées à brève échéance, car il ne reste que 4 pays pour ratifier cet accord afin qu'il puisse entrer en vigueur.

M. Julio Morón, OPAGAC, pose une question relative au respect des conditions du travail en Thaïlande étant donné que les questions sociales ne sont pas couvertes par la réglementation contre la pêche INN. Il indique que le CCLD est préoccupé par les questions du travail et les questions sociales et il demande donc comment l'on pense que cet aspect pourrait affecter la pêche illégale et de quelle manière ce Conseil Consultatif pourrait aborder notre préoccupation pour cette affaire.

La représentante de la CE, Mme Desirée Kjolsen, indique que dans la réglementation contre la pêche INN, il n'y a aucune disposition relative aux conditions de travail,

cependant d'autres services de la CE sont chargés de ces sujets (DG HOME, DG EMPLOYMENT, DG DEVCO). Bien que la DG MARE participe à des réunions régulières avec d'autres services, elle n'a pas mandat spécifique pour intervenir dans les conditions du travail. Cependant, elle pense que l'amélioration du contrôle de la pêche bénéficierait indirectement aux conditions du travail et des conditions sociales des travailleurs.

Mme M^{re} José Cornax, OCEANA, commente le contexte de la réglementation contre la pêche INN, il semblerait que deux navires INN aient été replacés sous pavillon de la Mauritanie. Il suggère que ce sujet soit abordé dans le cadre de l'Initiative de Transparence de la Pêche (FITI).

Mme Desiree Kjolsen, représentante de la CE, indique ne pas avoir de nouvelles sur cette affaire. La Commission a fait une visite, dans le cadre du Règlement contre la pêche INN pour effectuer une évaluation en 2010 et elle n'est pas revenue depuis lors. Concernant l'affaire des deux navires replacés sous pavillon mauritanien, elle demande à ce que, s'il y a des preuves à ce sujet, on veuille bien les faire parvenir à son équipe afin de pouvoir diligenter une enquête.

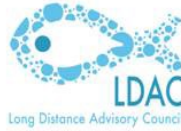
M. Julio Morón, OPAGAC, indique, à propos de cette affaire, qu'une action du GT5 consistera à envoyer, de la part du Secrétariat du CCLD, un courrier à l'Unité de pêche INN de la CE en exposant les éléments ou les critères objectifs qui permettront d'enquêter sur un pays et de l'identifier ensuite comme non coopérant et en indiquant la méthodologie d'évaluation.

M. Marc Ghiglia, UAPF, pose une question relative à l'estimation du niveau de la pêche illégale au niveau mondial ; en soulignant qu'il serait très positif de disposer d'un rapport actualisé qui reflète l'impact de l'application de la réglementation européenne contre la pêche INN (car le dernier rapport officiel date de l'année 2000). Il estime qu'il faut analyser ces politiques afin de vérifier l'évolution au niveau mondial.

La représentante de la CE, Mme Desiree Kjolsen, pense qu'il est difficile de quantifier la pêche illégale mais que de grandes avancées ont été réalisées en matière de prise de conscience et de politique sur ce sujet dans de nombreux pays. Elle estime que la coopération représente la voie qui permettra d'améliorer la lutte contre la pêche INN dans les forums internationaux (FAO, OIT...), étant donné qu'il s'agit d'une lutte globale. À cet égard, il souligne que des pays comme les États-Unis ou le Japon conduisent actuellement une réflexion pour agir en la matière.

6- Cohérence entre la Politique des Accords et les ORGP:

M. Julio Morón, OPAGAC, introduit le sujet en indiquant que la réforme de la PPC a représenté un succès dans la mesure où elle a rendu plus cohérente la politique européenne dans le domaine international. Cependant, il y a des manques de coordination et il faut améliorer la gestion de la pêche.



a. Initiatives SWIOFC sur les conditions minimales des accords de pêche

M. Julio Morón, OPAGAC, indique qu'il serait très positif que la CE soit membre de plein droit de la SWIOFC, car, au niveau de l'UE, la France en est le seul pays membre.

La représentante de la CE, Mme Eduarda Duarte, souligne que les pays riverains considèrent la SWIOFC comme un forum de coordination pour défendre ses positions vis-à-vis de la CTOI. Elle souligne que la DG DEVCO augmentera son potentiel de travail au sein de la SWIOFC dans le cadre de Smartfish qui a déjà financé plusieurs de ces réunions. Même si le projet Smartfish prendra fin en 2017 ou 2018 il pourrait être renouvelé. Ce serait l'occasion pour le CCLD de participer au nouveau Smartfish.

D'autre part, elle souligne que dans l'Océan Indien, il existe une forte coordination avec la Banque Mondiale, en plus du travail réalisé par les États Membres et les agences de Développement, tout en indiquant, cependant, qu'il n'est pas facile à la DG MARE de contacter ce type d'agences, ce qui constitue un point à améliorer.

Concernant la coordination avec les agences européennes, elle rapporte qu'un réseau mondial d'experts et de consultants en matière de pêche, la EFDAN, organise un cours de préparation de la prochaine réunion qui se tiendra probablement en juin et à laquelle participeront la DG MARE, la DG DEVCO, les Agences de Développement, la Banque Mondiale, la Norvège et, éventuellement, le CCLD.

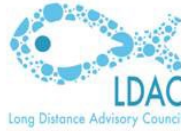
Mme Béatrice Gorez, CFFA-CAPE, commente, à propos du rapport de la Cour des Comptes, l'importance de garantir l'utilisation adéquate et efficace des fonds, conformément aux objectifs prévus. Elle souligne que ce qui est important, c'est l'impact réel en termes d'amélioration des systèmes de MCS dans la lutte contre la pêche INN. Par ailleurs, elle indique que, dans les projets existants en Sierra Leone pour lutter contre la pêche INN, il continue à y avoir des problèmes et qu'il serait donc nécessaire d'en faire une analyse. Elle suggère que, en tant que CCLD, nous pourrions aider et encourager le respect des objectifs.

La représentante de la CE, Mme Eduarda Duarte, indique qu'ils espèrent une évolution positive de la part du Mozambique.

M. Julio Morón, OPAGAC, suggère que le CCLD puisse signer un Memorandum d'Accord (MoU) similaire à celui de la COMHAFAT avec la Commission de l'Océan Indien (IOC). En outre, il souligne qu'il serait très positif d'entamer le dialogue avec Smartfish et d'engager le contact et le dialogue avec des pays comme le Kenya ou la Tanzanie et, en cas de succès, on pourrait essayer d'étendre cette idée à la Commission de Pêche de l'Océan Indien du Sud-Ouest (SWIOFC).

Mme Eduarda Duarte, représentante de la CE, estime que c'est un moment propice pour débattre avec les pays et les commissions qui semblent ouverts au dialogue avec l'Union Européenne.

Action: El CCLD demandera à la DGMARE d'assister avec statut d'observateur à la prochaine réunion de la SWIOFC sous l'égide de la délégation de l'UE.



Action: Une lettre sera rédigée et adressée à la Commission de l’Océan Indien (COI/IOC) en offrant la collaboration institutionnelle du CCLD avec la signature éventuelle d’un mémorandum d’accord (MoU) entre les deux organisations. Concrètement, on proposera la collaboration du CCLD visant à permettre une approche ou une stratégie régionale pour l’harmonisation des accords de pêche, ainsi que l’amélioration de la transparence dans la prise de décision et la gouvernance internationale au niveau des ORGP et de la lutte contre la pêche INN.

b. Réunion ECOWAS-IBAR MSC/INN

ECOWAS est un organisme économique intergouvernemental chargé de la pêche.

La représentante de la CE, Mme Eduarda Duarte, rapporte que, pour ECOWAS, la DG DEVCO est un interlocuteur. De fait, cet organisme a réussi à obtenir qu’un montant de 15 millions sur le total du budget soit réservé au secteur de la pêche.

De même, elle rapporte qu’une réunion a été organisée afin de détecter les problèmes de contrôle et de suivi de l’Afrique Occidentale et indique qu’une étude a été réalisée et qu’elle pourra l’envoyer au CCLD.

Cet organisme souhaite organiser une autre réunion afin de tracer les grandes lignes des projets cofinancés par l’UE. Un consultant extérieur sera engagé à cet effet. Celui-ci pourra, en outre, s’intégrer au niveau de la coordination à la COMHAFAT et compter sur l’EFCA comme soutien technique. Au cours des prochains mois, ces idées seront précisées. De fait, elle indique que la CE pourra consulter le CCLD sur divers aspects. Il est fondamental de réaliser un suivi des projets qui ont un impact afin de développer la dimension régionale.

Action: La Commission informera ponctuellement le CCLD des réunions d’ECOWAS.

Action: La Commission invitera le CCLD à participer à la prochaine réunion de l’EFDAN (réseau des conseillers européens sur la pêche).

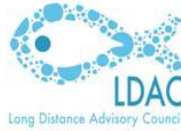
c. Réunion ABNJ Tuna Project Ghana Mars 2016

M. Raúl García, WWF, souligne que, du côté européen, ils ne sont pas impliqués dans ce projet. De fait, l’atelier prévu sur les règles de contrôle des captures (HCR) pour le mois de mars a été reporté à la fin août. Il s’agit d’une « capacité building » sur les stratégies d’évaluation des captures. Tous les pays de l’ICCAT seraient impliqués dans ce projet.

7.- Rôle du CCLD dans des projets régionaux sur la transparence de la pêche:

a) Océan Indien: Projet Smartfish

Déjà débattu au point 6.a



b) Océan atlantique: Initiative de Transparence Thonière (TTI)

M. Julio Morón, OPAGAC, indique que les 2 et 3 juin prochains, le deuxième séminaire de la COMHAFAT sur les Accords de Partenariat de la Pêche Durable de l'UE (SFPA) sera organisé au Maroc, avec l'accent mis plus spécialement sur l'harmonisation des conditions d'accès et le renforcement de la dimension de coopération pour le développement. Il souligne que cet atelier, ainsi qu'un atelier précédent sur la lutte contre la pêche INN qui s'était tenu en novembre 2015, ont été financés par la DG MARE avec l'assistance du CCLD. Il est important de souligner l'importance des accords communautaires et de les rendre extensif.

Action: Dans le cadre de la collaboration stratégique avec COMHAFAT, les termes de référence pour la mise en marche d'un programme régional d'observateurs à bord de navires de pêche pour des espèces hautement migratoires en Afrique Occidentale seront distribués à tous les membres (Si COMHAFAT l'autorise).

Action: Le CCLD assistera le Secrétariat de COMHAFAT dans la préparation du deuxième séminaire financé par l'UE sur les Accords Durables de Partenariat de la Pêche de l'UE. À cet égard, il enverra des suggestions avec les noms des intervenants et des institutions à inviter (y compris la banque Mondiale, l'Union Africaine, les Sous-commissions Régionales de la Pêche), ainsi qu'une forte représentation de ses membres. Par ailleurs, il suggèrera des thèmes à inclure dans le programme. Notre évènement se tiendra les 2 et 3 juin à Al Jadida (Maroc).

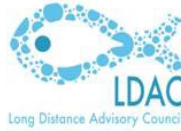
c) Conférence Fisheries Transparency Initiative (FITI)- Nouakchott, 3 et 4 février 2016

Mme M^a José Cornax, OCEANA, indique d'un groupe de flotte artisanale et un autre groupe de longue distance (elle est membre de ce dernier) ont été créés. Elle souligne qu'il y a un bloc consacré aux captures, mais il n'est pas encore possible de dire comment il sera structuré. En fait, deux cas d'études sont réalisés, l'un aux Seychelles et l'autre en Mauritanie, sur la flotte industrielle et que le Sénégal et l'Indonésie se sont joints à cette initiative.

Elle pense qu'il s'agit d'une initiative positive qui devrait être soutenue par un maximum de pays et qui dispose, en outre, de paramètres conformes à ceux de la commission européenne et qui donnerait de bon résultats et améliorerait l'image publique.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire du CCLD, note qu'il a participé à la réunion de la FITI où il y a eu débat sur des thèmes comme la méthodologie ou les cas d'étude. Ensuite, il demande quelles sont les conditions minimales exigées des pays pour développer les groupes *multistakeholders* (parties prenantes multiples) et fixer les critères d'application de la transparence dans le cadre de la FITI. De même, il questionne les membres sur le rôle ou le mandat assigné au secrétariat du CCLD lorsqu'il assiste à ce type de réunions.

Mme M^a José Cornax, OCEANA, répond que chaque pays intéressé doit créer un Comité multisectoriel avec représentation de tous les acteurs et que ce sont ces derniers qui vérifient si les directives proposées par le FITI sont bien respectées. Quant au rôle du CCLD dans ce type de réunion, il pense que c'est au Comité Exécutif d'en décider.



Pour sa part, Mme Gorez, CFFA-CAPE, indique qu'il serait très positif de réunir des acteurs mauritaniens ou sénégalais afin qu'ils améliorent leur gouvernance dans la pratique et non seulement par le biais de rapport.

M. Julio Morón, OPAGAC, estime que, étant donné qu'il n'y a pas de position définie sur la FITI, le rôle du Secrétariat du CCLD doit être un rôle d'observateur (écouter et rapporter), en prenant le cadre de la PPC (SFPA...) les positions antérieures du CCLD comme référence pour ces réunions. D'autre part, il souligne que les pays de la FITI doivent dire jusqu'où ils veulent aller ainsi que les instruments légaux qu'ils utiliseront pour avoir plus de transparence.

Action: en ce qui concerne l'Initiative de Transparence de la Pêche (FITI), le CCLD suivra le travail de ce projet dans la définition des normes de transparence en participant au Comité de consultation et il sera informé des évolutions du groupe « *multi stakeholders* » qui sera créé dans chaque pays, ainsi que la vérification des données et de l'information utilisée pour la présentation des rapports annuels. Le Secrétariat limitera son mandat aux actions décidées au sein du CCLD et dans le cadre de la législation de l'UE (PPC) et de la FAO sur la transparence et recherchera une autorisation ou un mandat sans équivoque du Comité Exécutif pour réaliser des actions additionnelles concrètes.

8.- Rapport sur le travail CCLD-COMHAFAT

M. Julio Morón, OPAGAC, apporte des informations sur la réunion organisée avec la DG DEVCO et la COMHAFAT, afin de rechercher des synergies et expliquer le suivi de la proposition du programme régional des observateurs.

9.- Points divers.

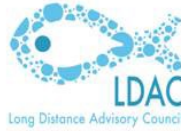
Il n'est proposé aucun point divers à traiter.

10.- Lieu et date de la prochaine réunion du GT4.

La prochaine réunion aura lieu au mois d'octobre à Bruxelles.

11.- Clôture.

La réunion est close à 13h35.



ANNEXE. LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES

Groupe de Travail 4 du CCLD

Bruselles, 11 mars 2016

MEMBRES GT 4

1. Julio Morón. OPAGAC
2. Maria José Cornax. OCEANA
3. Erik Olsen. Living Sea
4. Juan Manuel Liria. FEOPE/CEPESCA
5. Sandra Sanmartin. EBCD
6. Despina Symons. EBCD
7. Juan Manuel Trujillo. ETF
8. Beatrice Gorez. CFFA-CAPE
9. Juana Parada. ORPAGU
10. Raúl García. WWF
11. Vanya Vulperhorst. OCEANA
12. Katarina Sipic. CONXEMAR
13. Laura Koene. EUROTHON
14. Rob Banning. Dutch pelagic freezer trawler association.
15. Irene Vidal. EIJF
16. Juan Pablo Rodríguez. ANABAC
17. Edelmiro Ulloa. ANAPA/ANAMER/ACEMIX/AGARBA
18. Mercedes Rodríguez. OPP-Lugo
19. Luis Vicente. ADAPI
20. Marta Llopis. CONXEMAR
21. Marc Ghiglia. UAPF

OBSERVATEURS

22. Emmanuel Berck. EC
23. Jurate Smalskyte. EC
24. Eduarda Duarte de Sousa. EC
25. Desiree Kjolsen and Manuela Musella. EC
26. Jesús Iborra. PE
27. Konstantinos Kalamantis. PE
28. Lea Lebechnech. EBCD
29. Alexandre Rodríguez. CCLD
30. Manuela Iglesias. CCLD
31. Marta de Lucas. CCLD